

# CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUILLET 2016

A 20 H 30

---

**Présents :** DANES Richard, BOULOUCH Jean-Denis, DORBES Jean-Luc, LABOULAIS Jean-Pierre, GISTAIN André, TRIPIER-MONDANCIN Odile, LECUSSAN Corinne, ABADIE Christophe, BARTHEROTTE Carole.

**Excusés :** - Mme BEZIAUD Pascale (donne pouvoir à Mme BARTHEROTTE Carole),  
- Mlle ANTONIOTTI Aurélie (donne pouvoir à Mr BOULOUCH Jean-Denis),  
- Mme CALLEDE Maud (donne pouvoir à Mr GISTAIN André),  
- Mme RIVIERE Marie-Ange (donne pouvoir à Mr LABOULAIS Jean-Pierre),  
- Mr CASTEL Alain (donne pouvoir à Mme LECUSSAN Corinne).

**Absent excusé :** Mr MIATTO Marc

Secrétaire de séance : BARTHEROTTE Carole

Ouverture de séance : 20 H 40

## 1. Approbation du dernier compte rendu

Le dernier compte rendu a été approuvé par le conseil municipal.

## 2. Analyse des offres pour la réhabilitation du groupe scolaire : choix des entreprises

Appel d'offre téléchargé 197 fois et 33 réponses.

Le 7 juillet 2016 a eu lieu le dépouillement.

Le 18 juillet 2016, réunion d'une première approche des appels d'offres d'où découle l'analyse.

**LOT 1 : DÉMOLITION/GROS ŒUVRE :** estimation 216 823 € HT ; l'entreprise retenue la mieux disante est CHAUBET pour 173 468.22 € HT ;

Le conseil municipal décide à l'unanimité de retenir l'entreprise CHAUBET.

**LOT 2 : ÉTANCHÉITE :** estimation 31 090 € HT ; l'entreprise retenue par la commission d'Appel d'Offre est SCET pour 17 183 € HT.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de retenir l'entreprise SCET.

**LOT 3 : MENUISERIE EXTERIEURES EN PVC :** estimation 45 200 € HT ; l'entreprise retenue par la commission d'Appel d'Offre est France B pour 27 110.08 € HT.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de retenir l'entreprise France B.

**LOT 4 : PLATRERIE/ISOLATION/MENUISERIES INTERIEURES** : estimation 31 090 € HT ; l'entreprise retenue par la commission d'Appel d'Offre est MANFRE pour 26 396.45 € HT.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de retenir l'entreprise MANFRE.

**LOT 5 : ÉLECTRICITE** : estimation 31 192 € HT ; L'entreprise ECBC CASSAGNE est retenue par la commission d'Appel d'Offre pour 24 281.06 € HT

Le conseil municipal décide à l'unanimité de retenir l'entreprise CASSAGNE.

**LOT 6 : SANITAIRE/CHAUFFAGE** : estimation 27 410 € HT ; l'entreprise MFC est retenue par la commission d'Appel d'Offre pour 35 052 € HT.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de retenir l'entreprise MFC.

**LOT 7 : REVÊTEMENT/PEINTURE** : estimation 24 476.58 € HT ; l'entreprise la mieux disante est EPE pour 26 000 € HT ;

Le conseil municipal décide de retenir à l'unanimité l'entreprise EPE.

**LOT 8 : CARRELAGE/FAÏENCE** : estimation 12 212 € HT ; l'entreprise retenue par la commission Appel d'Offre est SP Carrelage pour 12 333.15 € HT.

Le conseil municipal décide de retenir à l'unanimité l'entreprise SP Carrelage.

**LOT 9 : PANNEAUX CHAMBRE FROIDE** : estimation 38 220 € HT ; l'entreprise CP INSTALL est retenue par la commission Appel d'Offre pour 37 098 € HT.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de retenir l'entreprise CP INSTALL.

**LOT 10 : EQUIPEMENT DE CUISINE ET DE PRODUCTION FRIGORIFIQUE** : estimation 47 750 € HT ; l'entreprise AVLIS est retenue par la commission Appel d'Offre pour 70 210 € HT.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de retenir l'entreprise la mieux disante soit AVLIS.

L'estimation initiale était de 516 000 € HT, l'appel d'offre tombe à 449 132,20 €HT.

### **3. Questions diverses**

Etude consommation énergie par ECO2WAT CONSEIL sur les bâtiments publics.

Séance levée à 21 H 30.